

Règlement ministériel du 9 juillet 2025 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur l'échangeur Frisange de l'A13 à l'occasion de travaux routiers

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux routiers, il y a lieu de réglementer la circulation sur l'échangeur Frisange de l'A13 ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant la phase d'exécution des travaux, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- la bretelle de sortie de l'échangeur Frisange de l'A13 en provenance de l'échangeur Hellange et en direction de Frisange (B-S10 PR0,00+000 - B-S10 PR0,00+644) ;
- la bretelle de sortie de l'échangeur Frisange de l'A13 en provenance de l'échangeur Altwies et en direction de Frisange (S-S10 PR0,00+000 - S-S10 PR0,00+744) ;
- la bretelle d'accès de l'échangeur Frisange de l'A13 en provenance de Frisange et en direction de l'échangeur Altwies (S10-S PR0,00+000 - S10-S PR0,00+746) ;
- la bretelle d'accès de l'échangeur Frisange de l'A13 en provenance de Frisange et en direction de l'échangeur Hellange (S10-B PR0,00+000 - S10-B PR0,00+704).

Les conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier sont autorisés à y accéder.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a.

Une déviation est mise en place.

Art. 2. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 3. Le présent règlement prend effet le 11 juillet 2025 et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux.

**Luxembourg, le 9 juillet 2025
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics**

(s.) Yuriko Backes

Chantier sur échangeur FRISANGE de l'autoroute A13 P+R FRISANGE et rond-point de la N3 fermés

LE VENDREDI 11.07.2025 VERS 20h00 JUSQU'AU LUNDI 21.07.2025 VERS 04h00



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées



Légende

- Routes barrées
- Dévation vers Frisange
- Dévation vers France
- Dévation vers Frisange / France

1:35 000

1

kilomètres

Autres autoroutes / échangeurs ouverts à la circulation
DOA 01.07.2025 - Fond de plan: copyright ACT